COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20190326-D_26_03_2019_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019 Affichage : 28/03/2019

Délibération n°26-03-2019-014

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 26 mars 2019

Date de convocation	20 mars 2019
Date d'affichage	20 mars 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	50 (dont 8 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 26 mars à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de La Chapelle du Bois, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents: M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Joël CIRON (représentant M. Michel MARY), M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, Mme Audrey CRUCHET-GIRARD (représentant M. Didier TORCHÉ), M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de M. Thierry BODIN), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Alain COUTURIER), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Jean THOREAU), M. Gérard THOMAS (représentant M. Pierre BOULARD), Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés: M. Thierry BODIN (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), M. Pierre BOULARD (représenté par M. Gérard THOMAS), M. Alain COUTURIER (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Sophie DOLLON, M. André-Pierre GUITTET, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Pascale LEVÊQUE, M. Michel MARY (représenté par M. Joël CIRON), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Jean THOREAU (ayant M. Jacky TACHEAU), Μ. Didier TORCHÉ pouvoir (représenté Mme Audrey CRUCHET-GIRARD), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Patricia VILLARME (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET).

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

OPAH : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION D'OPÉRATION

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de la communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 8 décembre 2016,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de la communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 28 avril 2017,

Vu le rapport du Président présenté par M. Lucien BRETON, Vice-président en charge du Logement et de l'aménagement numérique,

Après en avoir délibéré,

EST INFORME que malgré des campagnes de communication, le dispositif peine à émerger.

PREND ACTE que certains dossiers en cours pourraient être facilités si des financements plus importants pouvaient être dégagés, notamment sur le volet LHi (habitat indigne) et autonomie.

PREND ACTE que lors du dernier Comité de pilotage, il a été proposé de revoir les conditions d'accompagnement financier de la Communauté de communes sur les différents volets de l'OPAH.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

DECIDE de modifier les taux d'intervention suivants :

	Conditions d'interventions actuelles de la CCHS		Conditions d'interventions proposées de la CCHS
VOLETS	Condition	Taux actuel	Taux d'intervention proposé
VOLET LHI	Très modeste	_ 25% plafonnés à 2500 €	25 % des dépenses éligibles plafonnés à 6 000 €
	Modeste		
VOLET Travaux lourds	Très modeste Modeste	25 % plafonnés à 2500 €	25 % des dépenses éligibles plafonnés à 5 000 €
VOLET ENERGIE	Très modeste gain >25% Modeste gain	10% plafonnés à 1000 €	10% des dépenses éligibles plafonnés à 3 000 €
	>25% Intermédiaires gain >40%	20% plafonnés à 2 000 €	20% des dépenses éligibles plafonnés à 4 000 €
	Très modeste	20% plafonnés à 1500 €	25% des dépenses éligibles plafonnés à 4 500 €
VOLET AUTONOMIE	Modeste	15% plafonnés à 1000 €	20% des dépenses éligibles plafonnés à 4 000 €
	Intermédiaires	15% plafonnés à 1000 €	15% des dépenses éligibles plafonnés à 4 000 €
VOLET FACADE	Tout propriétaire (ZZPPAUP et AVAP)	10% plafonnés à 3000 €	10% plafonnés à 3000 € ouvert aux Propriétaires Occupants

AUTORISE la signature de l'avenant n°2 de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

AUTORISE le Président à accomplir toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour: 50 Voix contre: 0 Abstention: 0

Le Président,

Fait et délibéré en séance publique

Le 26 mars 2019

M. Didier REVEAU

Pour extrait conforme Le 26 mars 2019

